

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 FEVRIER 2004**

PRESENTS : M. Alain CHATILLON – Président, M. Albert MAMY – 1^{er} vice-président, M. Yves COTTE – 2^{ème} vice-président, M. Pierre VERGNES – 3^{ème} vice-président, M. Martine LANGUILLON - 4^{ème} vice-présidente, M. Philippe de LORBEAU – 5^{ème} vice-président, M. Jacques AVERSENQ, M. Gaston BAYOURTHE, M. Jean-Claude BELAUD, M. André BERMOND, Mme Marie-Hélène BLANC, M. Claude COMBES, M. Francis COSTES, Mme Isabelle COUTUREAU, M. Alain DEVILLE, M. René ESCUDIER, M. Roger GARAUD, Melle Marielle GARONZI, M. Laurent HOURQUET, M. Jean JALBAUD, Mme Josette LACIPIERAS, M. Patrick LAMOTHE, M. Jean LATCHE, M. Bernard MARCHISONNE, Mme Martine PEYSSOU, M. André REY, M. Philippe RICALENS, M. Alain ROQUES, M. Hubert SICARD, M. Etienne THIBAUT, M. Joseph TOURNIER, M. Denis VAISSIERE, Mme Annie VEAUTE, M. Jean-Pierre WIDMANN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

M. Michel BARDON à M. Etienne THIBAUT
M. Claude CAZETTES à M. André REY
M. Philippe DUSSEL à M. Albert MAMY
Mme Nadine MIRC à M. Francis COSTES
M. Didier ROUCH à M. Pierre VERGNES
M. VERDIER Alain à M. Philippe RICALENS

ABSENTS EXCUSES :

M. Georges ARNAUD, M. Norbert BARTHES, Melle Lydie BATIGNES, M. Jean-Charles BAULE, M. Edmond BERGE, M. Aimé CHABBAL, Mme Martine de ROQUETTE, Mme Christine DEWULF, M. Francis DOUMIC, Mme Pierrette ESPUNY, Mme Anne FEDRY, M. Michel FERRIES, M. Pierre FRAISSE, M. Bertrand GELI, Mme Marie Ghislaine GROC, M. Pierre LAHALLE, M. Philippe LASMAN, Mme Chantal PATAILLE, M. Georges SACAZE.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Madame Martine LANGUILLON.

Le procès verbal de la séance du 28 novembre 2003 est adopté sans observation.

A la demande de Monsieur le Président et après accord à l'unanimité du Conseil Communautaire, la question suivante est rajoutée à l'ordre du jour :

- Modification de la délibération du 23 juin 2003 relative à la vente du lot 4 de la zone industrielle intercommunale

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2004

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de l'adoption du budget primitif.

En préambule, il donne la parole à Monsieur Yves Cotte qui formule ses impressions générales sur les grandes tendances et évolutions en cours. Ce dernier insiste sur la faible visibilité qu'ont les collectivités compte tenu des réformes engagées par l'Etat (notamment en matière de fiscalité et de décentralisation). Il rappelle également un chiffre important : 80 % de la population française est désormais incluse dans une Communauté (de Communes, d'Agglomération ou Urbaine). Enfin, il insiste sur la rigueur nécessaire dans la mise en œuvre des compétences de la Communauté (application des statuts et aspects réglementaires).

Monsieur le Président remercie Monsieur Cotte puis présente en les commentant les grandes lignes de l'exercice budgétaire 2003 de la Communauté de Communes.

Total des recettes de la Communauté en 2003 : 1 941 546 €

- Recettes de fonctionnement : 1 861 783 €

Ces recettes incluent à partir de 2003 la TEOM (taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) prélevée par la Communauté et reversée au SIPOM.

Les subventions relatives à l'OPAH de l'Etat et du Département n'ont pas été perçues sur 2003. Elles le seront en 2004, alors que la charge a été financée en 2003.

- Recettes d'investissement : 79 763 €

FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), reliquats de subventions et amortissements de subventions d'investissement.

Total des dépenses de la Communauté en 2003 : 1 907 948 €

- Dépenses de Fonctionnement : 1 850 593 €

Charges de personnel et charges générales

Leur augmentation est en 2003 est due à : l'augmentation de l'emploi-jeune – la mise en place du régime indemnitaire – l'augmentation des charges sociales – des frais sur la ZI (EDF)

Contingents SDIS (services départementaux d'incendie et de secours)

Toujours la dépense (non compensée) la plus importante de la Communauté.

*Cette dépense de 306 500 euros en 2003 consomme 70 % des **recettes fiscales** (hors compensation TP de l'Etat) de la Communauté.*

Les ordures Ménagères

Il s'agit de la participation versée au SIPOM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Monsieur le Président rappelle au Conseil que le fait que cette charge transite par le budget communautaire est sans incidence sur le coût du service pour le contribuable mais permet à la Communauté de Communes de bénéficier d'une dotation de Fonctionnement de l'Etat plus importante et donc de limiter d'autant les prélèvements fiscaux nécessaires au financement des attributions que les Communes ont transférées à la Communauté.

Maison pour l'emploi

La Communauté lui verse une subvention annuelle de fonctionnement..

Depuis 2003, les charges précédemment financées directement par la Communauté (électricité, téléphone,...) sont transformées en subvention, mais la Communauté ne paie plus de loyer à la ville de Revel (mise à disposition dans le cadre du transfert de compétence).

Les opérations (OPAH, OMPCA, ...)

Monsieur le Président rappelle que dans le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes figurent toutes les opérations de développement menées par la Communauté :

- **L'OPAH** (dernière année en 2003)
- **L'OMPCA** (la communauté est « boîte aux lettres » pour cette opération. Après les avoir négociées, elle perçoit et redistribue les subventions sous le contrôle du Comité de Pilotage – de ce fait il y a équilibre entre dépenses et recettes, sauf pour l'animation que la Communauté finance pour partie)

- *Les études et prestations extérieures (sauf si elles sont rattachées à un investissement)*
- *La communication (bulletin, dépliants touristiques, Internet)*
- *Les soutiens apportés aux communes de moins de 200 habitants pour leurs manifestations.*
- *Les manifestations ponctuelles organisées par la Communauté (concours de fleurissement, salon) ...etc.*

Les dépenses relatives aux schémas communaux d'assainissement (12 Communes concernées) n'ont pas été engagées sur 2003. Elles le seront en 2004 (marché signé fin 2003).

- Dépenses d'investissement : 57 355 €

Compte tenu de la nature des compétences de la Communauté de Communes, ses dépenses d'investissement sont très variables d'une année sur l'autre et restent faibles en 2003, bien qu'en augmentation. Le diagnostic petite enfance (« Diagnostic des besoins du territoire en matière de services destinés à la petite enfance -Opportunité et faisabilité des solutions proposées ») en fait partie.

Les dépenses d'investissement prévues, Mise en lumière (Maîtrise d'œuvre), Maison Commune Emploi Formation, achat d'un véhicule pour la Halte garderie itinérante, matériel d'intérêt communautaire et autres dépenses n'ont pas été engagées en 2003.

Ces dossiers sont soit en cours d'élaboration ou de réflexion, soit gelés pour des causes externes.

Monsieur le Président conclut que compte tenu de ce qui précède et dans l'attente toutefois de la confirmation du Compte administratif et du compte de gestion de monsieur le Trésorier, l'exercice 2003 devrait être excédentaire de 44 816 € soit :

<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>11 190 €</i>
<i>Excédent d'investissement :</i>	<i>22 408 €</i>

Il précise que cela permettra d'apporter une marge d'autofinancement pour le programme 2004 et de limiter la pression fiscale.

Pour 2004, compte tenu du travail réalisé par Monsieur Yves Cottés, vice-Président en charge du budget et par le Bureau qui s'est réuni le 30 Janvier 2004, Monsieur le Président formule les propositions suivantes :

ORIENTATIONS POUR LE BUDGET GENERAL :

En fonctionnement :

Monsieur le Président propose de reconduire les dépenses suivantes :

- Les cotisations aux SDIS (en augmentation).
- Les charges de fonctionnement de la collectivité (personnel, charges d'immeuble, maintenances informatiques, fournitures courantes, assurances, ...).
- La subvention à la Maison Pour l'Emploi légèrement revalorisée pour prendre en compte leur raccordement à l'ADSL.
- Les dépenses relatives aux opérations en cours (OMPCA) . L'OPAH est terminée.
- La participation de la Communauté dorénavant obligatoire aux dépenses du syndicat Mixte pour la Maison de l'Ingénieur, lequel a voté son budget 2004 en Février 2003.

- La réalisation des 12 schémas communaux d'assainissement (Marché signé en fin d'année 2003)

Monsieur André Rey demande de vérifier s'il ne serait pas possible d'inscrire cette dépense en investissement (récupération de la TVA), comme le sont les études préalables au P.L.U.

- La participation obligatoire au SIPOM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le Conseil valide ces propositions .

Monsieur le Président suggère d'inscrire, sur proposition du bureau, les nouvelles dépenses suivantes :

- Participation par fonds de concours aux dépenses engagées par la commune de Roumens pour la crèche sise sur cette Commune mais qui accueille des enfants de toute la Communauté. (Ordre de grandeur 2500 €)

Le Conseil Communautaire approuve.

- Participation sous forme de subvention à l'école de musique intercommunale.

Sur ce point Monsieur le Président interroge Melle Garonzi qui précise qu'il s'agirait pour la Communauté de verser une contribution de 200 € pour chaque enfant appartenant à une commune de la Communauté non membre de l'Ecole de Musique (une vingtaine d'enfants – hors Revel qui est membre). Ceci se ferait sous convention avec l'EDM et permettrait à plus d'enfants d'accéder à ces enseignements.

Le Conseil approuve sur le principe. Des précisions devront être apportées.

- Réalisation d'une nouvelle mission de prospection économique

Questionné par Monsieur le Président Philippe de Lorbeau précise qu'il s'agirait de reconduire en l'amplifiant la mission de prospection déjà menée en 2003 et qui avait porté ses fruits (entreprise Guidotti).

Le Conseil approuve sur le principe. Des précisions devront être apportées.

En investissement :

Monsieur le Président propose de réinscrire :

- La Maison Commune Emploi Formation. Les subventions DGE (Etat) et Région négociées en 2003 sont acquises, le reste en autofinancement et emprunt.

Région : 30 % de 416 590 €	124 977,00 €
Etat / DGE : 35,35 % (Soit 45% de 327 255 € éligibles)	147 264,75 €
autofinancement H.T. : 34,65 %	144 348,25 €
TOTAL HT	416 590,00 €
TVA	81 651,64 €
TOTAL TTC	498 241,64 €

Le Conseil valide cette proposition.

Sur proposition du bureau, Monsieur le Président propose de débattre les nouvelles dépenses suivantes :

- Numérisation des plans du cadastre des Communes **sous convention DGI** et acquisition des données matrices cadastrales communales (extraction auprès de la DGI) par la Communauté de Communes.
- Halte garderie itinérante

Sur cette question Monsieur Cotte propose d'inscrire des frais d'étude complémentaires pour parvenir à une synthèse sur les besoins en matière de petite enfance, mais de ne pas réinscrire cette année l'achat du véhicule. L'inscription de dépenses d'investissement – véhicule et aménagements de salles – et de fonctionnement – emplois et frais de gestion et d'entretien – ne pourra se faire que lorsqu'une décision définitive sera prise.

Le Conseil approuve ces différentes propositions.

ORIENTATION POUR LE BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE :

Monsieur le Président propose d'inscrire :

- Les travaux de réfection de voirie sur la ZI (n'ont pu être engagés en 2003 – attente de recettes liée à la vente de terrains)
- Une étude de faisabilité pour le projet de création d'une zone artisanale intercommunale à Lempaut.

Le Conseil valide ces orientations.

EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET ASSAINISSEMENT AUTONOME :

Monsieur le Président précise que les opérations de contrôle des installations neuves vont se poursuivre en 2004, parallèlement à la finalisation des Schémas d'Assainissement. Il rappelle que ces contrôles sont à la charge des propriétaires concernés par le biais d'une redevance (obligation émanant de la loi) et non de tous les contribuables via l'impôt.

Le Conseil approuve.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les orientations budgétaires pour 2004 de la Communauté de Communes.

OBJET : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE GUIDOTTI SUR LA ZONE INDUSTRIELLE INTERCOMMUNALE DE LA POMME

Monsieur le Président rappelle le projet qui a déjà été largement évoqué lors de précédentes réunions.

Il rappelle que le plan de financement de l'opération prenant en compte l'aide financière sollicitée auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, il convient, conformément à la procédure d'instruction des dossiers, que le Conseil Communautaire donne son avis.

Sur proposition de Monsieur le Président le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet d'implantation de l'entreprise Guidotti sur la zone intercommunale de la Pomme, étant entendu que dans l'éventualité où le contrat de crédit-bail devait être résilié avant son terme, cédé ou repris et si les activités du repreneur étaient soumises à autorisation comme installation classée, une nouvelle consultation du Conseil Communautaire serait requise.**

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 23 JUIN 2003 RELATIVE A LA VENTE DU LOT 4 DE LA ZONE INDUSTRIELLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président rappelle aux délégués que la société Guidotti S.A souhaite installer ses activités sur la zone industrielle intercommunale et que par délibération du 23 Juin 2004, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer l'acte authentique à intervenir entre la Communauté de Communes et la Société sus-mentionnée, pour la vente du lot 4 (parcelle ZX 325) de la ZI intercommunale, d'une superficie de 6256 m² pour un montant de 30 153.92 €H.T.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire qui accepte à l'unanimité de bien vouloir modifier cette délibération comme suit :

- **le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir entre la Communauté de Communes et la Société sus-mentionnée *ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait se substituer*, pour la vente du lot 4 (parcelle ZX 325) de la ZI intercommunale, d'une superficie de 6256 m² pour un montant de 30 153.92 €H.T.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- A la question de Monsieur Denis Vaissière concernant l'installation du centre de tri de La Poste sur la zone intercommunale, Monsieur Etienne THIBAUT informe le Conseil que l'affaire suit son cours et que la signature de l'acte de vente du terrain devrait intervenir prochainement.
- Madame Martine Languillon souhaite savoir ce qu'il est possible d'espérer en matière de desserte du territoire en liaison Haut-débit. Monsieur Thibault qui suit ce dossier, informe le Conseil qu'il rencontre prochainement Monsieur Gaucher de la SEM tarnaise E.Terra. L'Abbaye-Ecole de Sorèze sera prochainement desservie, mais pour le reste il faudra étudier la faisabilité technique pour une desserte à moindre coût des zones agglomérées dans le cadre du dégroupage, ce qui n'est pas évident. Quant aux secteurs plus isolés, la solution satellitaire pour les entreprises existera dans un avenir proche mais elle sera coûteuse (minimum de 4 prises professionnelles dans un rayon de 3 kms sans obstacle de relief).
- Madame Martine Peyssou demande ou en est le projet d'acquisition de matériel en commun. Monsieur le Président précise que sur ce point, après en avoir discuté en Bureau, il est préférable que les communes se groupent par 3 ou 4 pour ce type de démarche. A l'échelle de la Communauté (20 communes), il sera trop difficile de gérer les problèmes d'entretien, de stockage et surtout de conflit d'usage (besoins souvent au même moment pour toutes les communes).
- Madame Kably précise que suite à la réflexion et au questionnaire envoyé pour l'informatisation du cadastre, il s'avère que plusieurs Communes doivent changer leur matériel informatique. Elle propose d'organiser un recensement des besoins pour une éventuelle commande groupée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et clos la séance.